

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 27 février 2026
Arrêté portant engagement de la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix
N°2765

VO le code général des collectivités territoriales ;
VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-30 et R.151-33 et suivants ;
VO la délibération du conseil municipal de Couzeix en date du 29 février 2024 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU) de Couzeix ;
VO la demande d'extension du PLU dans l'objectif de créer une GAF sur le secteur de Landreaux par rattachement de l'ancien lotissement de Couzeix en date du 25 août 2025 ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'insérer une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur à urbaniser du « Landreaux » ;
CONSIDÉRANT que cette extension est soumise à la procédure de modification de droit commun du PLU conformément aux dispositions des articles L.151-36 et suivants du code de l'urbanisme ;
CONSIDÉRANT que la procédure de modification est engagée à l'initiative du Président de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1. La modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix est engagée conformément à l'article L.151-37 du code de l'urbanisme.
ARTICLE 2. La modification a pour objet d'insérer une GAF sur le secteur du « Landreaux » afin d'en définir les conditions d'aménagement.
ARTICLE 3. Le dossier sera soumis à la Mission régionale d'aide à l'urbanisme (MRAU) pour avis conforme, ainsi que le cadre de l'enquête, au code de l'urbanisme afin de déterminer si la procédure doit être soumise à évaluation environnementale.
ARTICLE 4. Le dossier sera soumis aux Ressources publiques locales (RPL) conformément aux articles L.151-7 et L.151-11 du code de l'urbanisme. Il sera également soumis au maire de la commune de Couzeix.
ARTICLE 5. Conformément à l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :
- Soit le tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur ;
- Ouverture d'enquête d'enquête publique par arrêté du Président de Limoges Métropole ;
- Publication de l'avis dans la presse dans deux journaux locaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole ;
- Consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête publique au siège de Limoges Métropole et en mairie de Couzeix.

ARRÊTÉ

Arrêté portant engagement de la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 27 Février 2026



27871.pdf
(.pdf, 184,3 Ko)



TÉLÉCHARGER